

# Guide de Prise en charge des consommateurs de tabac Pendant le séjour à la maternité, en période de Covid-19

Document élaboré par :



Avec le soutien de



Le 12 mai 2020

## Objectifs :

Répondre à une difficulté momentanée des patientes fumeuses et/ou de leur conjoint, dans le contexte du Covid-19, lors du séjour à la maternité, quels que soient leurs objectifs de consommation.

**Destinataires :** Responsable des unités de soins, obstétriciens, pédiatres, sages-femmes, infirmières

## 1- S'enquérir du statut tabagique de la femme et de son accompagnant en vue du séjour

### Fumez-vous ?

OUI	NON
Informez sur l'interdiction de fumer dans la maternité	Valoriser, encourager
Rappeler les règles de confinement durant cette période et proposer le soutien par des substituts nicotiniques	

## 2- Doser les patchs en 2 questions

Pour les femmes enceintes ou accouchées, appuyez-vous sur la **consommation avant la grossesse**, pour instituer le traitement.

A coller dès le réveil, sur une peau sèche, propre, saine et où la pilosité est rare ; sur omoplate, face externe du bras, hanche, un endroit différent chaque jour. Éviter les seins.

### 1. Combien de temps après le réveil avez-vous envie de fumer votre première cigarette ?

Si l'envie est dans l'heure qui suit le réveil, préférer les patchs sur 24h (possible chez la femme enceinte et allaitante) : **patchs à 7 mg ou 14 mg ou 21 mg/24h.**

Si l'envie n'est pas dans l'heure qui suit le réveil, préférer les patchs sur 16h : **patchs à 5mg ou 10 mg ou 15 mg ou 25 mg/16h.**

### 2. Combien de cigarettes fumez-vous les jours où vous ne vous limitez pas ?

A titre consultatif (le dosage initial étant très variable d'une personne à une autre), et à réadapter quotidiennement en fonction des signes de sur ou sous dosage :

#### 1 cigarette = 1 mg de nicotine

#### A- Fume moins de 10 cigarettes par jour (consommation non restreinte) :

Patch nicotinique : 5 ou 10 mg/ 16 heures - 7 ou 14 mg/ 24 heures

#### B- Fume entre 11 et 20 cigarettes par jour (consommation non restreinte) :

Patch nicotinique : 10 ou 15 mg/ 16 heures - 14 ou 21 mg/ 24 heures

### **C- Fume entre 21 et 30 cigarettes par jour (consommation non restreinte) :**

Patch nicotinique : 25 mg/ 16 heures - 21mg/ 24 heures + 5 ou 10 mg/16 heures  
(Possibilité de mettre plusieurs patchs si besoin)

### **D- Fume plus de 31 cigarettes par jour :**

Associer des patchs sur 24 heures et sur 16heures et faire appel à l'addictologue

**Proposer des formes orales si pulsion à fumer (jusqu'à 10/jour)**

Pour les femmes enceintes, préférez les patchs sur 16h sauf en cas de besoin de fumer moins d'une heure après le réveil. Les patchs sont autorisés chez les femmes allaitantes.

### **L'absence quasi-totale d'envie de fumer témoigne d'une bonne substitution**

#### **Signes de sous dosage :**

- Pulsion à fumer,
- Anxiété, humeur dépressive,
- Irritabilité, colère, nervosité,
- Sensation de faim



Augmenter le dosage du patch et/ou forme orale

#### **Signes de surdosage :**

- Céphalées, bouche pâteuse,
- Nausées,
- Palpitations, diarrhée
- Impression d'avoir trop fumé



Enlever le patch et en remettre un nouveau avec un dosage inférieur 2 heures après.  
Diminuer les formes orales.

### **3- Ajouter les formes orales selon besoin**

Si possible, mettre à disposition du couple une plaquette (maximum 10/jour).

Idéalement avant chaque moment habituel de consommation de tabac (dès le réveil, avant la fin du repas, etc.), mais de façon générale, autant de fois que nécessaire c'est-à-dire autant de fois que d'envies de fumer.

La nicotine passant dans le lait, il est conseillé de les prendre après la tétée.

Il existe :

- Les gommes à mâcher : différent du chewing-gum. Faire mâcher seulement une fois et laisser 1 à 2 minutes contre la joue puis mâcher à nouveau et ainsi de suite,
- Les comprimés sublinguaux : mettre sous la langue et laisser fondre,
- Les comprimés à sucer : les laisser fondre entre la gencive et la joue,

### **A la sortie du séjour, proposer à la femme et/ou à son accompagnant fumeur :**

- Une ordonnance de substitution nicotinique,
- Une consultation avec leur médecin traitant,
- Les coordonnées d'un tabacologue / addictologue à proximité de leur domicile (proposer l'annuaire en ligne [addictoclic.com](http://addictoclic.com)).